

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

D.CN.2023-58

**OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX PROJETS D'ACTION(S)
INTERNATIONALE(S)**

Rapporteur : Jean-François DEGENNE

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **31 MARS 2023**

Délibération publiée le 3 avril 2023

Le vingt sept mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt mars deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), BOUVERAT Evelyne (pouvoir à COHEN Guillaume), DIJEAU Isabelle (pouvoir à LAYDEVANT Christiane), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), PEUGNIEZ Eric (pouvoir à DEGENNE Jean-François).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PESSEY Tony

D.CN.2023-58

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX PROJETS D'ACTION(S) INTERNATIONALE(S)

Rapporteur : Jean-François DEGENNE

Par délibération n° D.CN.2021-29 du 25 janvier 2021, le Conseil Municipal a créé le dispositif de « subvention pour projet d'action(s) internationale(s) » et en a fixé les modalités par règlement.

Pour mémoire :

- La Ville apporte un soutien financier aux associations et aux établissements d'enseignement du territoire annécien pour concrétiser leur(s) projet(s) en lien avec l'international ;
- Le porteur du projet doit apporter un autofinancement de 30 % minimum de la subvention municipale sollicitée ;
- Le subventionnement de la Ville ne peut excéder 50 % du coût total du projet. ;
- La commission examine les demandes tout au long de l'année, 1 fois par trimestre. Les demandes de subvention supérieure à 3 000 € doivent être déposées au plus tard le 15 janvier de l'année de début du projet.

Dans le cadre de la délibération sur le vote détaillée des subventions aux associations, une enveloppe budgétaire de 50 000 € a été affectée au titre de ce dispositif pour l'année 2023.

Pour la première session de l'année 2023, la commission d'examen a dressé la liste des projets retenus et statué sur les montants de subventions demandées, pour un montant total de 19 200 € :

- Echange scolaire Lycée Stür de Trenčín en Slovaquie, déplacement du 11 au 18 mars 2023 à Trenčín, une subvention au lycée Baudelaire d'un montant de 3 000 € ;
- Pour un environnement plus durable à Saint Michel, déplacement du 25 mars au 06 mai 2023 à Dachsberg en Autriche, une subvention au collège Saint Michel d'un montant de 3 200 € ;
- Le mois du film européen, évènement du 5 au 27 mai 2023 à Annecy, une subvention au Centre Départemental de Promotion du Cinéma (CDPC) d'un montant de 4 000 € ;
- A.N.T.Y.G.O.N.E., évènement du 20 au 21 octobre 2023 à Annecy, une subvention à l'association « Alter ego (X), d'un montant de 2 000 € ;
- Punchlines Worldwide, évènement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 à Annecy, Mexico (Mexique), Quito (Equateur), Hanoï (Vietnam), une subvention à l'association « Art By Friends » d'un montant de 4 000 €, correspondant à la deuxième tranche du projet;

En ce qui concerne l'attribution et le versement d'une subvention au CDPC, la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens est nécessaire dans la mesure où ce dernier bénéficie d'un subventionnement total de la Ville supérieur à 23 000 €.

Par ailleurs, par délibérations n° D.CN.2022- 106 du 20 juillet 2022 et n° D.CN 2022-240 du 26 septembre 2022, les projets suivants ont fait l'objet respectivement d'un subventionnement dont le versement, 70 % au début du projet et 30 % à la clôture, intervient sur deux années civiles.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les versements de la fraction restante d'un montant de :

- 1 500 € pour le projet « Punchlines Worldwide » - correspondant à 30 % du montant de la subvention de 5 000 € pour la 1^{ère} tranche du projet conduit par l'association Art By Friends ;
- 600 € pour le déplacement « Voyage d'étude BTS Tourisme » -correspondant à 30% du montant de la subvention de 2 000 € du projet conduit par l'association Maison Familiale et Rurale d'Annecy.

Les sommes couvrant ces versements seront prises sur les crédits votés dans le cadre du budget 2023.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la liste des projets retenus tels mentionnés ci-dessus ;
- **APPROUVER** les montants de subventionnement affectés, à savoir :
 - 3 000 € au lycée Beaudelaire ;
 - 3 200 € au collège Saint Michel (association AAESL) ;
 - 4 000 € au Centre Départemental de Promotion du Cinéma (CDPC) ;
 - 2 000 € à l'association « Alter ego (X) » ;
 - 4 000 € à l'association « Art By Friends ».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec le Centre Départemental de Promotion du Cinéma, précisant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;
- **AUTORISER** le versement des subventions aux bénéficiaires, conformément aux modalités fixées au règlement du dispositif.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix
Ne prend pas part au vote : 1 voix

Abstention : DULELLARI Ornela

Ne prend pas part au vote : MERMILLOD Stéphanie

Le Secrétaire de séance
PESSEY Tony
Signé électroniquement par :
Tony PESSEY
Date : 31/03/2023
Qualité : Conseiller municipal

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
Signé électroniquement par :
Christelle BRANDO
Date : 31/03/2023
Qualité : Cheffe de service



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

